

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-taux-pro-pro.html>



Les taux pro/pro

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : lundi 6 juillet 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2015 dans chaque corps de fonctionnaire relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt [sont parus](#).

Ces taux seront appliqués pour la promotion au 1er juillet 2015 des agents inscrits sur les listes d'aptitude suite aux [CAP](#) de l'automne 2014 et du printemps 2015.

Globalement, le SNETAP-[FSU](#) constate la stabilité de ces taux pro-pro y compris pour des corps comme les administratifs, pour lesquels un effort avait pu être annoncé lors des discussions sur le plan de requalification des catégories C en B.

Dans deux corps, le taux est en baisse ([IR](#) hors-classe. IE première classe). Les représentants SNETAP-FSU interviendront sur cette question lors de la prochaine CAP.

Fabrice Cardon
secrétaire général adjoint
secteur corporatif